UNAC

+CLAIR CRPN Numéro 2

À 20 ans ou à 60 ans, quelque soit notre âge, quelque soit notre compagnie, la CRPN c'est l'affaire de tous !

Comme tous les régimes de retraite, la CRPN doit faire face à « l'incertitude ». Mais c'est justement parce que l'avenir est incertain et menaçant qu'il faut affronter cette incertitude en étant tous rassemblés. L'environnement économique, social, politique peut sembler anxiogène, mais le chacun pour soi n'est pas la solution. Tous ensemble nous avons la possibilité d'agir en résistant à la tentation de l'individualisme. Si comme nous le savons tous, la situation de la CRPN est inquiétante, elle n'est pas désespérée.

Vous allez prochainement être sollicités pour renouveler les représentants PNC à la CRPN. Vos élus UNAC ont besoin de vous. Pour que notre action ait une chance d'aboutir, nous aurons besoin de la mobilisation de tous, au travers de vos votes qui seront le meilleur gage de l'attachement des PNC à notre régime spécifique. Participez, faites entendre votre voix, la CRPN c'est l'affaire de tous, c'est votre affaire !

Les défis auxquels la CRPN doit faire face

DÉSÉQUILIBRES

Malgré la réforme de 2012 le déficit du régime se creuse. Le montant des cotisations perçues par la CRPN est de 432 millions alors que les prestations versées sont de 525 millions. Le déficit est de 93 millions en 2012 (69 millions en 2011) et ne peut être comblé que grâce aux réserves. Chaque année depuis les années 90, une partie du résultat des placements de nos réserves est utilisée pour ce genre d'opération. Certes, on peut se dire que c'est leur fonction, mais si ces réserves ont effectivement pour objet de compenser les accidents de parcours, ou les déséquilibres conjoncturels, elles ne seront jamais suffisantes pour compenser les déficits structurels comme ceux que nous connaissons depuis 20 ans à la CRPN. Déjà des voix se font entendre pour qu'une nouvelle réforme soit envisagée.

Comme les autres caisses de retraite la CRPN souffre d'un déséquilibre entre le nombre de cotisants et le nombre de retraités. Depuis quelques années, le nombre de cotisants n'augmente que d'environ 1 % par an cependant que le nombre de retraités augmente de 3 à 4 % par an.

PÉRENNITÉ

Assurer la pérennité de la CRPN ce n'est pas constater chaque année qu'on peut compenser les déficits avec nos réserves, c'est garantir aux plus jeunes navigants que nous mettons tout en œuvre pour diminuer le déficit entre les cotisations et les prestations. Les cotisations au fonds retraite ne couvrent plus les prestations de ce fonds depuis 1993 !

LA CRPN A ÉTÉ CRÉÉE PAR LES NAVIGAN

MOINS D'EMPLOIS DANS NOTRE SECTEUR

Notre régime est complètement dépendant du volume d'emploi et du niveau de rémunération des PN. S'il n'y a pas lieu d'avoir d'inquiétude sur l'avenir du transport aérien en France, en Europe ou dans le monde - les ralentissements sont suivis de périodes de croissance - il y a tout lieu d'être inquiet en revanche sur l'évolution de l'emploi dans ce secteur. Depuis plusieurs années le taux de croissance de l'emploi ne suit plus le taux de croissance du transport aérien (croissance en heures de vol ou croissance en nombre de pax transportés).

Autre phénomène, les emplois créés (lorsqu'ils existent) voient le jour dans des compagnies qui ont des salaires moins importants qu'auparavant. On voit même des compagnies se créer avec des PN rémunérés au SMIC et qui ont un développement important en France.

Comme si cela ne suffisait pas, les nombreux partenariats créés par les grandes compagnies aériennes (joint venture, associations commerciales, etc.) ont pour effet de partager le chiffre d'affaires sans partager équitablement les heures de vol, ce qui fait qu'une partie des emplois échappe aux compagnies basées en France et donc soumises à des cotisations aux régimes sociaux français.

Parfois c'est la structure même de certaines compagnies qui leur permet de faire effectuer une partie de leur activité par des PN basés ailleurs en Europe (de façon légale, la question n'est pas là, mais il n'en reste pas moins que c'est autant de cotisations en moins pour la CRPN).

Nous étions parvenus à nous opposer à la mise en place d'une B-Scale dans la plus grande compagnie Française (rappelons les 5 ans de grève de l'UNAC un peu seule dans cette bagarre dans les années 90) qui avait notamment pour conséquence de pénaliser les ressources de la CRPN et donc son avenir, mais dans le cas présent il s'agit le plus souvent de réduction du nombre d'emplois PN dans les compagnies aériennes et dans le meilleur des cas d'une externalisation des emplois PN vers d'autres opérateurs à moindres coûts sociaux.

Cette « externalisation » de l'activité et des emplois a pour objet de réduire ce que les compagnies appellent les « coûts PN » dans leur compte de résultats, mais cela a pour conséquence de réduire des ressources de notre régime de retraite et donc de mettre en péril la pérennité de notre retraite complémentaire.

- DE COTISANTS, AVEC DES NIVEAUX DE RÉMUNÉRATION INFERIEURS

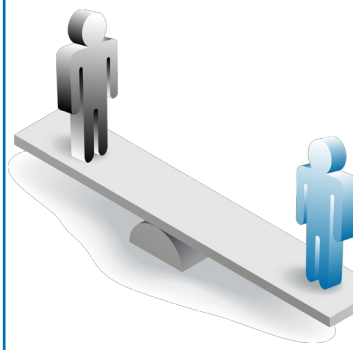

+ DE RETRAITÉS AVEC UN NIVEAU DE PENSION ET UNE DURÉE DE PRESTATION

LES JEUNES

Pour l'UNAC, les débats sur la protection sociale et la retraite qui ne manqueront pas de rebondir, au sein des compagnies aériennes et au sein de la CRPN (comme au niveau national), dans les prochains mois devront être orientés principalement vers les plus jeunes faute de quoi le lien entre les générations qui fonde la retraite par répartition n'y résisterait pas. Ce défi-là, lui aussi, à l'UNAC nous sommes prêts à le relever, avec vous.

ITS, POUR LES NAVIGANTS, IL Y A 60 ANS.

POUR L'UNAC

1 OBJECTIF

GARANTIR UNE RETRAITE AUX PLUS JEUNES

Dans cet environnement inquiétant, l'objectif prioritaire doit rester la pérennité de notre régime de retraite.

Dans le courant ultralibéral, venant tantôt de la banque mondiale tantôt de certaines institutions européennes, qui prônent la constitution d'un nouvel équilibre entre capitalisation et répartition au profit de la première et qui sous-tendent les réformes des retraites, il faudra faire preuve de beaucoup de détermination pour préserver notre régime de retraite par répartition.

D'autant plus qu'au sein même du conseil d'administration de la CRPN, les représentants des pilotes d'Air France savent très bien surfer sur cette vague ultralibérale dans leur défense catégorielle ultra corporatiste.

Ces thèses fondées sur l'égoïsme individuel au détriment de l'intérêt collectif ont été parfaitement comprises par ceux qui ont les meilleures conditions de salaire en tant qu'actifs et les meilleures conditions de retraite en tant que retraités.

Déjà, des voix s'élèvent pour demander un nouveau durcissement des conditions de liquidation des pensions. D'autres demandent une diminution des pensions comme cela va être pratiqué pour les retraités AGIRC/ARRCO.

Le Gouvernement, celui-ci comme le précédent, s'interroge sur la pertinence d'un régime de retraite complémentaire PN indépendant des régimes de retraite complémentaire des autres salariés. L'ambition des ministères reste de créer un grand ensemble des retraites regroupant tous les salariés. Ce n'est pas nouveau, mais aujourd'hui comme hier, pour s'opposer à ces projets de réunification des régimes de retraite, notre meilleure protection est la capacité que nous aurons à assurer une bonne gestion de notre régime spécifique. Cela passe par une meilleure cohésion de l'ensemble des PN et par le rétablissement, sur le long terme, des grands équilibres économiques et financiers.

Dans ce contexte dégradé, les employeurs, eux, n'ont d'autre objectif que de réduire le poids des cotisations retraite. Là encore, ce n'est pas nouveau, mais en période de crise, la seule chose qui compte pour eux c'est le rapport coûts/bénéfices.

Leur objectif n'est pas de préserver la CRPN, mais de ne pas avoir à supporter les coûts du rétablissement des équilibres de notre caisse de retraite.

Pour eux, l'amélioration de la pérennité de la CRPN passe par les efforts des actifs en matière de durée de cotisation et par les efforts des retraités en matière de diminution des pensions.

DEPUIS PRÈS DE 20 ANS À LA CRPN L'UNAC défend l'équité et la justice entre tous les navigants quelles que soient leurs compagnies aériennes et quelles que soient leur catégories professionnelles.

TOUS CES DÉFIS NOUS DEVONS LES RELEVER

C'est le rôle des représentants que vous avez élus pour siéger au conseil d'administration de la CRPN. Vos élus UNAC à la CRPN défendent vos intérêts depuis près de 20 ans. Depuis janvier, un des élus UNAC, Franck MIKULA, est le vice-président de la CRPN.

C'est la première fois depuis les 60 ans d'existence de la CRPN qu'un PNC occupe ce poste. Jusque-là, les PNC n'avaient pas été considérés comme « aptes »… !? Soulignons tout de même que si un PNC a été élu vice-président de la CRPN ce n'est pas grâce aux voix des pilotes.

Ces derniers n'avaient pas présenté de candidat à ce poste au moment de son renouvellement, mais ils ont tout de même voté contre le représentant PNC. Cette absence de cohésion des navigants est de notre point de vue préjudiciable à la défense des actifs en général (PNT et PNC) pour faire face à tous les défis que nous avons décrits.

Pour l'UNAC, les débats sur la protection sociale et la retraite qui ne manqueront pas de rebondir, au sein des compagnies aériennes et au sein de la CRPN (comme au niveau national) dans les prochains mois devront être orientés principalement vers les plus jeunes faute de quoi le lien entre les générations qui fonde la retraite par répartition n'y résisterait pas. Ce défi-là, lui aussi, à l'UNAC nous sommes prêts à le relever, avec vous.

MÊME DANS CET ENVIRONNEMENT HOSTILE

VOS ÉLUS UNAC GARDENT LE CAP

AFIN DE PRÉSERVER VOS DROITS

Il faudra que notre collectivité fasse montre de solidarité. Beaucoup ont intérêt à la division de la population PNC, les employeurs, les Pouvoirs Publics, certains syndicats qui cherchent à s'implanter durablement dans le monde PN… Mais ces divisions sont mortifères ! Sachons y résister.

Comme tous les régimes de retraite, la CRPN doit faire face à « l'incertitude ». Mais c'est justement parce que l'avenir est incertain et menaçant qu'il faut affronter cette incertitude en étant tous rassemblés. L'environnement économique, social, politique peut sembler anxiogène, mais le chacun pour soi n'est pas la solution. Tous ensemble nous avons la possibilité d'agir en résistant à la tentation de l'individualisme. Si, comme nous le savons tous, la situation de la CRPN est inquiétante, elle n'est pas désespérée.

Vous allez prochainement être sollicités pour renouveler les représentants PNC à la CRPN. Vos élus **UNAC** ont besoin de vous. Pour que notre action ait une chance d'aboutir, nous aurons besoin de la mobilisation de tous, au travers de vos votes qui seront le meilleur gage de l'attachement des PNC à notre régime spécifique. Participez, faites entendre votre voix, **la CRPN c'est l'affaire de tous, c'est votre affaire !**